

Commune de Goumoëns



Rapport de gestion 2023

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Le mot du Syndic | 3 |
| Administration générale | 4 |
| Introduction..... | 4 |
| Généralités | 4 |
| Faits notables non exhaustifs de l'année 2023 dans la Commune de Goumoëns et alentour. | 4 |
| Population | 10 |
| Municipalité..... | 10 |
| Répartition des dicastères du 1er janvier au 24 avril 2023 | 10 |
| Répartition des dicastères du 17 juillet au 31 décembre 2023..... | 11 |
| Participations intercommunales et Associations | 11 |
| Administration et bourse..... | 13 |
| Voirie..... | 14 |
| Préavis municipaux soumis au Conseil communal | 15 |
| Comptes 2023..... | 18 |
| Bouclément 2023 | 18 |
| Analyse des comptes | 18 |
| Situation financière au 31 décembre 2023..... | 19 |
| Montant des emprunts..... | 19 |
| Montant des liquidités | 20 |
| Commentaires des variations budgétaires notables..... | 21 |
| Tête de chapitres, par ordre administratif | 21 |
| Différence budgétaire nette des têtes de chapitres | 21 |
| Comptes de fonctionnement | 23 |
| Conclusions | 26 |
| Préavis municipal n° 02/2024..... | 27 |

Le mot du Syndic

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette année 2023, la Municipalité a dû traiter de son plan de continuité en cas de pénurie de gaz et d'électricité, découlant des mesures prises par le Conseil Fédéral et déléguées aux Cantons pour application. Nous avons aussi été occupés par la suite des conséquences de l'adoption en 2014 par la population suisse de la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et son implication dans notre plan d'affectation communal (PACOM). Nous avons également été partie prenante dans une procédure judiciaire liée à la réfection de la RC 299.



Quelles ont été les réelles prérogatives dont la Municipalité a pu se prévaloir dans ces trois affaires ? Les trois relèvent de requêtes de droit supérieur, fondement de notre état de droit démocratique suisse où les trois pouvoirs que sont le législatif, l'exécutif et le judiciaire se côtoient. Mais ce droit supérieur auquel nous nous sommes conformer ne s'applique pas qu'à notre Commune. La confédération l'a appris à ses dépens quand La Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) a rendu un arrêt historique ce 9 avril 2024 dans l'affaire relative au climat impliquant les Suissesses du groupe des Aînées pour le climat.

Aux yeux d'une partie de la classe politique, cet arrêt s'affranchit allègrement de la séparation des pouvoirs qui caractérise toute démocratie. La Suisse n'est pas condamnée car son gouvernement aurait ignoré son cadre légal, la Suisse est condamnée car sa législation – selon les juges européens – est insuffisante. Selon le texte voté le 5 juin 2024 par le Conseil des Etats, le Conseil fédéral devra expliquer aux autres Etats membres du Conseil de l'Europe et par là même aux membres de la Convention européenne des droits de l'Homme, que la Suisse en fait déjà assez en matière climatique et que tous les engagements internationaux ont été respectés. Si le Conseil National suit ce texte, le Conseil Fédéral devra obtempérer aux demandes du législateur, mais sa marge de manœuvre sera étroite.

Enfin pour terminer et répondre à la question du dessin humoristique d'en tête : Parce que nous ne sommes pas en dictature, mais dans un état de droit, une démocratie qui nous donne le droit de ne pas être d'accord et de faire valoir sa liberté d'expression sans être menacé, emprisonné ou même éliminé. Ceci même si, aux dires de Winston Churchill qui disait : "La démocratie est un mauvais système, mais elle est le moins mauvais de tous les systèmes."

Passé ce mot d'humeur, vous trouverez dans ce troisième rapport de gestion de la législature 2021-2026 un résumé des activités de votre Commune en 2023 et je vous en souhaite d'ores et déjà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, une bonne lecture.

Administration générale

Introduction

La Municipalité vous présente son rapport de gestion de l'année 2023, accompagné des comptes de l'exercice 2023, conformément à l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Ce rapport présente les faits notables et les chiffres clés de la Commune pour l'année 2023.

Quant à l'exercice comptable 2023, la Municipalité est heureuse de vous présenter des comptes positifs. A l'image des précédents exercices de cette législature, des entrées extraordinaires et des dépenses associatives moins élevées que prévues ont notablement servi à l'établissement de comptes bénéficiaires. L'Exécutif, dans la mesure de ses compétences allouées, a aussi maîtrisé les dépenses, dans le respect du budget adopté par le Conseil communal.

Pour terminer, la Municipalité tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement et l'important travail effectué en 2023.

Généralités

L'Autorité exécutive a siégé à 45 reprises en séances hebdomadaires ordinaires fixées tous les lundis pour la majeure partie à 18h30 pour un total de 137 heures et 40 minutes, soit une durée moyenne de séance de 3h00.

Lors de ses séances, la Municipalité a pris acte de nombreux objets qui ont été insérés dans 238 pages de procès-verbaux. Les membres de l'Exécutif ont également siégé, *in corpore* ou en délégation, à de nombreuses séances dans les diverses commissions permanentes ou commissions ad hoc du Conseil communal (ci-après CC).

Les municipaux sont aussi appelés à siéger ou participer dans diverses séances avec les Autorités ou Services cantonaux et régionaux, des promoteurs, architectes, ingénieurs, des techniciens ou préposés pour différents services, tels que : urbanisation, eau, éclairage, gaz, routes, police et gendarmerie, transports publics et signalisation, pour les domaines scolaires et sociaux, pour la sécurité des personnes, de même que pour les bâtiments, forêts, déchetterie et gestion des déchets.

Ces tâches certes variées sont très prenantes et demande un engagement conséquent de la part des municipaux, quel que soit le moment de la journée ou en soirée. Cela demande une grande dose de flexibilité pour une telle activité accessoire.

Faits notables non exhaustifs de l'année 2023 dans la Commune de Goumoëns et alentour.

Quelques objets ont occupé les membres de la Municipalité à plusieurs reprises durant l'année. On peut entre autres relever les sujets suivants.

Plan de continuité en cas de pénurie de gaz et d'électricité

La séance d'information du 10 octobre 2022 organisée par la préfecture sur les scénarios de pénuries d'énergie dans le canton de Vaud a amené la Municipalité à répondre aux diverses mesures cantonales.

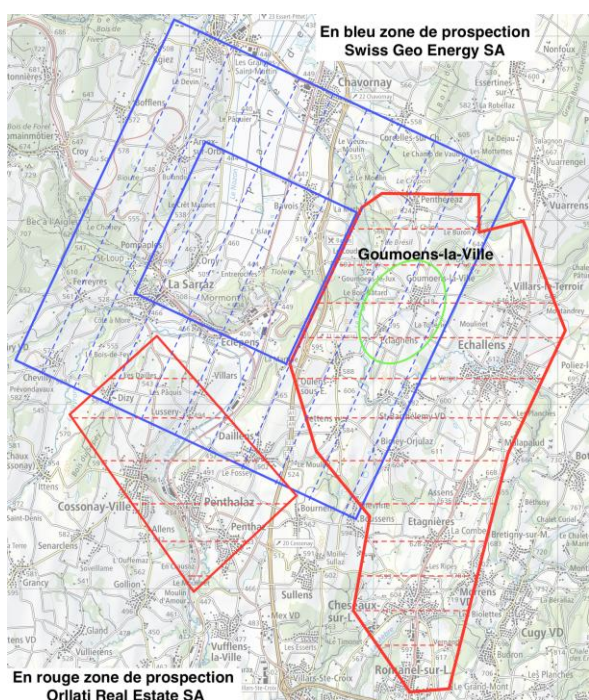
Parmi les différents points listés dans le plan de continuité se trouve la mise en place de Point de Rencontre d'Urgence (PRU) dans les communes du canton. La Municipalité a choisi la salle polyvalente pour cette fonction. Ce PRU devant être autonome au niveau chauffage et électricité, le tableau électrique de la salle a été modifié pour pouvoir y brancher la génératrice d'occasion achetée à cet effet. Avec ses 33 KVA, celle-ci est capable d'alimenter en électricité la salle polyvalente et la chaufferie du bâtiment.

Pour répondre aux cas prolongés de pénurie d'électricité, l'ORPC Gros-de-Vaud est responsable de distribuer préventivement aux communes du district des moyens de communications. Des membres de la Municipalité ont suivi le 9 janvier 2023 une formation à l'utilisation de la radio VHF et des appareils POLYCOM mis à disposition.

Le plan de continuité est transmis le 10 février 2023 à la préfecture. Le 28 juin 2023, une délégation de l'ORPC Gros-de-Vaud est venue vérifier le PRU de la Commune et l'a validé. Nous attendons encore des autorités cantonales, dans le courant de l'année 2024, la livraison de matériel complémentaire pour achever l'équipement de notre PRU.

Goumoëns a vibré en 2023

Les sociétés Orlati Real Estate SA et Swiss Geo Energy SA ont chacune obtenu de la Direction générale de l'environnement (DGE), par sa division Géologie, Sols, Déchets et Eaux Souterraines (DGE-GEODES), en vertu de la nouvelle loi sur les ressources naturelles du sous-sol (730.02 ; LRNSS), un permis de recherche en surface (PRSU). Ce permis les autorise à effectuer les premières investigations superficielles ainsi que l'étude de faisabilité de projets géothermiques par le biais d'une compilation ou du traitement de données existantes dans un périmètre défini.



Les périmètres des deux sociétés se chevauchant sur notre territoire, les habitants ont supporté en janvier 2023 et entre fin septembre début octobre 2023 les campagnes géophysiques par camions vibro-sismiques de ces deux entreprises. Les résultats des sondages définiront si les entreprises iront plus loin avec une demande de permis de recherche en sous-sol (PRSS) afin de poursuivre les investigations en profondeur à l'aide, par exemple, d'un forage exploratoire.

Réfection du tronçon de la route RC 299 entre Echallens et Goumoens-la-Ville

La Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) est en charge de ces travaux et doit régler les procédures administratives y relatives. Le montant du dédommagement proposé aux propriétaires expropriés ayant fait l'objet d'un recours, la juge du Tribunal d'arrondissement, suite à sa visite du 28 février 2023 sur les lieux avec les parties, a fait valoir l'effet suspensif à la procédure. Les travaux prévus à partir du 20 mars 2023 ont été ainsi été ajournés.

La Commune et les autres opposants à la procédure d'expropriation sont convoqués le 10 octobre 2023 au tribunal d'arrondissement à Yverdon-les-Bains. Les opposants n'ont pas obtenu gain de cause, mais à la suite de ce jugement, des députés ont interpellé le Conseil d'Etat pour qu'une indemnisation des propriétaires touchés par de telles mesures soit revue.

Le chantier a enfin démarré le 11 mars 2024 et la route est fermée à la circulation du 18 mars à la fin octobre 2024.

Continuation de la procédure de Modification du Plan d'Affectation Communal

Après le constat par les services cantonaux d'aménagement du territoire du surdimensionnement des zones à bâtir d'habitations et mixtes selon les exigences de la mesure A11 de la 4e adaptation du plan directeur cantonal (PDCn) vaudois¹, et celles de l'article 15 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), la Commune a entamé depuis 2021 une procédure de redimensionnement des zones à bâtir des trois villages et celle-ci suit son cours.

Suite au retour de l'examen préalable, les modifications du PACOM sont soumises à l'enquête publique du 22 février au 23 mars 2023 avec avis dans la FAO et journal local (Echo du Gros-de-Vaud). Pendant la période d'enquête, la Municipalité organise le 1^{er} mars 2023 une présentation à la population dans la salle polyvalente.

Au terme du délai d'enquête, la Municipalité prend acte et enregistre 12 oppositions au projet mais ne tient pas compte d'une opposition manifestement hors délai, datée du 15 avril 2023 reçue le 17 avril 2023. La Municipalité organise avec l'urbaniste les séances de conciliation avec les opposants. Les auditions ont lieu les 25 et 26 mai 2023. Un opposant s'étant excusé, son audition est reportée au 8 juin 2023.

En coordination avec l'urbaniste et la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL), la Municipalité transmet aux services cantonaux le 31 août 2023 un dossier pour examen préalable complémentaire du PACOM qui tient compte d'une partie des oppositions à la première enquête.

La DGTL communique à la Municipalité son rapport d'examen préalable complémentaire le 14 novembre 2023. Sur la base de ce rapport d'examen préalable, les documents pour la mise à l'enquête publique complémentaire sont constitués et celle-ci est ouverte du 2 décembre 2023 au 3 janvier 2024. Le Conseil Communal devra se prononcer en 2024 sur l'approbation de ce PACOM.

Changement de l'organe de révision des comptes communaux.

En accord avec la Commission de Gestion, la Municipalité a entrepris les démarches pour changer l'organe de révision des comptes communaux. Les sélections se sont déroulées en janvier 2023 et le choix s'est porté sur le bureau DFG Fiduciaire SA à Echallens. Ce bureau s'occupe aussi des révisions des comptes des associations

intercommunales ASIRE, AEAI, ASET, ORPC, SDIS, le SIEGEO et du Triages forestier des Grands-Bois. En date du 27 avril 2023, l'entreprise a accompli son premier mandat en révisant les comptes 2022 de la Commune de Goumoëns.

Changement à la Bourse de Goumoëns

A fin avril, après plus de 10 ans de loyaux services pour la Commune de Goumoëns, notre Boursière, Madame May-Rose Recouso a choisi de donner un tournant à sa carrière professionnelle et de prendre de nouvelles fonctions dans le secteur privé avec effet au 31 juillet 2023. Suite à cette démission, la Municipalité a auditionné plusieurs personnes en juin 2023, et au terme des sélections a engagé Madame Anne Blaser Michaud au 1^{er} juillet 2023. Madame Recouso s'est occupée de former sa remplaçante pendant le dernier mois de son délai de congé.

Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV)

Le 30 mars 2023, le Conseil d'Etat, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) ont paraphé un accord institutionnel qui jette les bases de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Le texte prévoit également l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes instauré en 2020, ainsi qu'une nette diminution, dès 2026, de la participation des communes aux augmentations des dépenses sociales. L'accord présenté par les trois partenaires institutionnels dessine les contours d'un contre-projet consensuel du Gouvernement à l'initiative SOS Communes.

L'UCV organise à l'attention des Municipalités des séances d'information sur les mécanismes de la nouvelle péréquation dans les différentes régions du canton avant de soumettre l'accord à ces membres lors de son assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2023. L'assemblée de l'UCV accepte à 84.8% l'accord du 30 mars. L'ADCV avait déjà accepté le 22 juin à 83 % ce même accord.

Autres événements par ordre chronologique

- Le 23 mars 2023, à l'occasion de l'assemblée de printemps des syndicats du district du Gros-de-Vaud, Madame Mélanie Sonderegger, Cheffe de projet et Monsieur Landry Pahud, Président du projet sont venus présenter le concept d'un "*Espace du Blé au Pain*", projet qui s'inscrit dans le cadre du PDRA (Projet de Développement Régional Agricole) du Gros-de-Vaud. Cette construction prendrait place sur la parcelle RF 1028 d'Echallens entre le moulin et l'ancien dépôt Landi.

A l'heure où sont écrites ces lignes, les études de ce projet arrivent bientôt à leur terme et celui-ci sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de l'Association Région Gros-de-Vaud du 19 juin 2024, durant laquelle les membres devront décider de participer au financement du projet par une augmentation de leur cotisation à l'association.

- Le 17 avril 2023 la Municipalité invite pour midi les aînés du village de plus de 70 ans à un repas agrémenté d'une animation musicale.

- Le samedi 22 avril 2023, en collaboration avec le garde forestier et l'inspecteur de l'arrondissement, la Municipalité organise pour la population une journée en forêt où les participants ont l'occasion de s'impliquer pendant la matinée dans la plantation de jeunes chênes et autres essences d'arbres. La manifestation se termine par un apéritif convivial pris sur le site après la fin des travaux.

- Le 24 avril 2023, la Municipalité prend acte de la démission du Municipal Patrick Pochon. Le scrutin pour son remplacement se déroule le 18 juin en même temps que les votations fédérales. Monsieur Marc Dumartheray est élu au premier tour. Il est assermenté en séance de Municipalité le 17 juillet 2023.
 - Le 3 mai 2023, c'est au tour de la Commune de Goumoëns d'accueillir dans sa nouvelle salle polyvalente l'assemblée générale du SDIS.
 - Le 10 mai 2023, lors de l'assemblée générale de l'EFAJE à Thierrens, les membres demandent au CODIR de rapporter pour la prochaine session sur la possibilité de changer les statuts de l'association afin de former une association intercommunale.
 - Le 10 juin 2023 à Chapelle-sur-Moudon se tient l'assemblée générale de l'UCV qui est suivi par la journée des communes vaudoises, organisée cette année par les communes de Montanaire et Boulens. Celle-là se déroule dans le cadre d'UNION 23, une fête qui, du 7 au 11 juin, propose concerts, gastronomie, chants, démonstrations et animations populaires et intergénérationnelles.
 - Le 25 juin 2023, la Société de Jeunesse présente à la population, dans la salle polyvalente, l'organisation prévue pour le 45ème Challenge sportif de l'Union des Jeunes du Gros-de-Vaud du 17 au 21 juillet 2024. Le comité nous invitera pour cette manifestation à un voyage virtuel vers la Grèce, transformant dans leur logo notre célèbre tour d'eau en colonne de temple grec.
 - Le 30 août 2023, la Municipalité d'Essertines-sur-Yverdon et l'ASIRE inaugurent le nouveau complexe communal et scolaire en présence du conseiller d'Etat Frédéric Borloz. Le même jour, l'Association Région Gros-de-Vaud (ARGDV) présente à Froideville la Stratégie de Gestion des Zones d'Activité (SGZA) élaboré en étroite collaboration avec les communes et le bureau ABA Partenaires. Après l'examen préalable de cette SGZA par le canton, l'ARGDV désire avec cette présentation informer les Autorités politiques des communes du district en vue d'une prochaine consultation publique.
 - Le 7 septembre 2023, la Commune de Bavois invite les municipalités des communes de Arnex-sur-Orbe, Chavornay, Eclépens, Goumoëns, Orbe, Oulens-sous-Echallens, Penthéraz et Pompaples à une séance d'information sur le projet éolien de Bavois. Celui-ci consiste en un plan d'affectation communal valant permis de construire en vue d'implanter un parc éolien de 5 machines entre le village de Bavois, le hameau du Coudray et la rivière Le Talent. A l'heure actuelle, la procédure est toujours en cours.
 - Le 27 septembre 2023, la Municipalité accueille à son tour dans la salle polyvalente l'assemblée générale de l'EFAJE pour la présentation du budget 2024 et du rapport du CODIR sur les statuts de l'association.
 - Le 30 septembre 2023, une grande fête a lieu à Echallens pour les 150 ans de la Compagnie de Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB).
- Cet anniversaire s'est poursuivi entre le 1^{er} et le 5 novembre 2023 au comptoir d'Echallens où le LEB était hôte d'honneur.
- Le 12 octobre 2023 se tient l'assemblée d'automne des syndicats du Gros-de-Vaud à



Vuarrens. Lors de cette séance, Monique Hofstetter, Syndique de Penthéréaz et Présidente du comité de l'ARGDV ainsi que Ludovic Peguiron, Syndic de Bercher et Président de la commission Sport et Jeunesse de la même association prennent la parole. Ils présentent les modifications proposées par la région au projet de la Salle de Gymnastique du futur gymnase d'Echallens.

Pour un investissement proportionnellement modeste, il serait possible d'avoir une salle triple omnisports (type VD 6) permettant de recevoir des événements sportifs nationaux et internationaux entre Lausanne et Yverdon. Les syndics du district se sont engagés à participer financièrement à sa réalisation à hauteur de CHF 2.00 par habitants

Population

Au 31 décembre 2023, la Commune comptait, selon statistiques Vaud, 1'212 habitants en résidence principale, répartis de la manière suivante :

- 1056 suisses et 156 étrangers
- 612 femmes dont 143 filles de moins de seize ans; et 600 hommes dont 142 garçons de moins de seize ans.

Notre population comptait 813 électeurs pour les scrutins communaux et 749 électeurs pour les scrutins cantonaux et fédéraux.

Il est à noter que les réfugiés avec permis S présents sur le sol vaudois ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de population vaudoise et donc n'influence pas les coûts à l'habitant.

Municipalité

Répartition des dicastères du 1er janvier au 24 avril 2023

La Municipalité n'a opéré aucun changement dans l'attribution des dicastères attribués depuis le 1er juillet 2021 et ils sont rappelés ci-dessous.

Philippe Jamain, Syndic :

Administration générale, finances, informatique, police des constructions et aménagements du territoire

Remplaçant : M. Laurent Vulliamy vice-Syndic

Laurent Vulliamy, vice-Syndic :

Eaux, épuration, STEP, gestion des déchets, services industriels et cimetières

Remplaçant : M. Patrick Pochon

Michel Vuerchoz :

Forêts, routes, éclairage public, voirie et affaires sociales

Remplaçant : M. Benjamin Jaquier

Patrick Pochon :

Bâtiments communaux, EFAJE, culture, domaines et chemins, paroisses

Remplaçant : M. Michel Vuerchoz

Benjamin Jaquier :

Pompiers, PCI, police, écoles, sports, environnement

Remplaçant : M. Philippe Jamain Syndic

Entre la démission du Municipal Patrick Pochon au 24 avril 2023 et l'assermentation de son remplacement élu lors du scrutin communal du 18 juin 2023, l'Exécutif a

fonctionné avec 4 conseillers. La nouvelle Municipalité a œuvré au complet depuis le 17 juillet 2023.

Répartition des dicastères du 17 juillet au 31 décembre 2023

Philippe Jamain, Syndic :

Administration générale, finances, informatique, police des constructions et aménagements du territoire

Remplaçant : M. Laurent Vulliamy vice-Syndic

Laurent Vulliamy, Vice-Syndic :

Eaux, épuration, STEP, gestion des déchets, services industriels et cimetières

Remplaçant : M. Marc Dumartheray

Michel Vuerchoz :

Bâtiments communaux, routes, éclairage public, voirie et EFAJE

Remplaçant : M. Benjamin Jaquier

Benjamin Jaquier :

PCi, police, écoles, sport, environnement, domaines et chemins

Remplaçant : M. Philippe Jamain Syndic

Marc Dumartheray :

Affaires sociales, culture, forêts, pompiers, paroisses

Remplaçant : M. Michel Vuerchoz

Participations intercommunales et Associations

Mis à part les tâches liées aux dicastères de chacun, tous les membres de la Municipalité occupent diverses fonctions au sein de comités de direction (CODIR), commissions, conseils, associations intercommunales, etc.

En qualité de représentants de notre Commune, il s'agit des organismes suivants : (situation au 31 décembre 2023)

Philippe Jamain, Syndic :

- Délégué du district du Gros-de-Vaud au Conseil des 50 de l'UCV
- Délégué à l'UCV (Union des Communes Vaudoises)
- Membre de droit à l'Association de la Région Gros-de-Vaud
- Délégué aux assemblées de l'ARGdV
- Membre de la commission Territoire et Mobilité de l'ARGdV
- Membre de droit de la plate-forme du Plan Directeur Régional
- Délégué municipal au STI (Service Technique Intercommunal)
- Délégué de la Commission d'estimation fiscale des bâtiments
- Membre du conseil de la Fondation Les Châteaux, Etablissement médico-social, et membre de l'Association Des amis de la Fondation

- Membre du comité de projet pour la construction du nouvel EMS de Goumoens-la-Ville
- Membre du Conseil des Communes du LEB
- Membre de la confrérie des syndics du district du Gros-de-Vaud

Laurent Vulliamy, vice-Syndic:

- Délégué municipal à VALORSA (traitement des déchets)
- Membre du CODIR du SIEGEO (Service Intercommunal des Eaux usées Goumoëns Et Oulens)
- Membre du CODIR à l'AIAEE (Association Intercommunale d'Amenée d'eau d'Echallens et Environ)
- Membre du CODIR de l'ASET, Association intercommunale de la régionalisation de l'épuration du bassin versant de la région d'Echallens

Michel Vuerchoz :

- Délégué municipal à l'EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros de Vaud et environ)
- Délégué municipal suppléant à l'ORPCI Gros-de-Vaud

Benjamin Jaquier :

- Membre du CODIR de l'ORPCI Gros-de-Vaud (Organisme Régional de Protection Civile)
- Délégué municipal suppléant à l'Association intercommunale du SDIS Gros-de-Vaud
- Délégué municipal à l'ASIRE (Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens)

Marc Dumartheray :

- Membre du CODIR de l'Association intercommunale du SDIS Gros-de-Vaud
- Délégué municipal à la Paroisse du Talent et Paroisse catholique
- Délégué municipal au SIEGEO
- Délégué municipal suppléant à l'ASET
- Président du conseil de l'association des propriétaires forestiers du Triage des Grands-Bois
- Délégué aux affaires sociales en particulier dans les associations suivantes :
- ARASPE (Association Régionale de l'Action Sociale Prilly Echallens)
- RSRL (Réseau Santé Région Lausanne)
- Ludothèque Echallens et environ
- BRE (Bibliothèque Régionale d'Echallens)
- APVRL (Association Passeport Vacances Région Lausanne)

Comme déjà relevé à plusieurs reprises, le Syndic et les Municipaux doivent de plus en plus s'engager dans les associations et groupements régionaux afin de pouvoir anticiper certaines décisions et se tenir informés des évolutions régionales et cantonales, que ce soit sur l'urbanisation, les transports, le social, le scolaire, la sécurité, l'élimination des déchets, la gestion forestière, l'évolution de la péréquation, etc.

Administration et Bourse

Composition du Greffe municipal au 31 décembre 2023 :

- Madame Sylvie Grognez, Secrétaire Municipale, taux d'activité 80%
- Madame Céline Di Biase, Secrétaire adjointe, taux d'activité 60%.
- Madame Anne Blaser Michaud, Boursière 70%.

Madame Sylvie Grognez a rejoint l'Administration communale au 1^{er} janvier 2023 en remplacement de Madame Florence Minini.

Cette année, après plus de 10 ans de service à la bourse de la Commune, Madame May-Rose Recouso a cessé son activité au sein de notre administration au 31 juillet 2023. Pendant son délai de congé, elle s'est chargée de former sa remplaçante, Madame Anne Blaser Michaud, engagée comme Boursière au 1^{er} juillet 2023. L'ensemble des Municipaux et du Greffe se joint ici pour la remercier pour l'excellente qualité de la tenue des comptes communaux, des services et conseils fournis aux Municipaux, aux membres du Conseil Communal et aux autres personnes de l'Administration communale.

Les activités demeurent intenses pour le personnel administratif. Les adaptations imposées par, entre autres, les services de l'Etat, obligent nos Secrétaires et Boursière de se maintenir constamment à niveau même si la surcharge de travail ne leur permet pas de suivre toutes les formations continues auxquelles elles sont invitées à participer.

A la rédaction de ce rapport, notre Boursière est en arrêt accident depuis le 15 janvier 2024 et la Municipalité a dû chercher une solution de remplacement pour boucler les comptes 2023. Nous avons trouvé un comptable indépendant de la région qui a accepté le mandat d'assurer le bouclage des comptes communaux et de préparer les documents nécessaires à l'attention de l'organe de révision. En attendant le rétablissement de notre Boursière, nous avons aussi engagé temporairement un aide pour les travaux communs de la Bourse. Enfin cette indisponibilité prolongée de la Boursière a poussé la Municipalité à demander le report du passage du plan comptable actuel vers MCH2 à 2026.

On enregistre toujours une bonne collaboration entre le Greffe municipal et la Préfecture tout comme les relations avec les services auxquels nous sommes rattachés, par exemple le STI (Service Technique Intercommunal Echallens), l'AAS (Agence d'Assurances Sociales Echallens), le secrétariat de l'ASIRE ou encore les services de conseils juridiques de l'UCV.

Enfin, la Municipalité profite de ces lignes pour adresser ses plus vifs remerciements aux personnes qui ont œuvré au sein de notre Administration tout en relevant leur conscience professionnelle, leur flexibilité dans l'organisation des tâches et des horaires ainsi que pour leur bonne humeur.

Voirie

Composition de l'équipe des employés communaux :

- Monsieur Jean-René Romanens, employé communal à 100%.
- Monsieur Sébastien Perey, employé communal à 100%.
- Depuis l'automne 2021, un auxiliaire de voirie au tarif horaire.

Le Municipal en charge, Monsieur Michel Vuerchoz, privilégie les contacts réguliers avec nos deux collaborateurs lors de séances d'échanges hebdomadaires. Celles-ci assurent le maintien d'une bonne collaboration entre les divers acteurs tant de l'Administration que les membres de l'Exécutif.

Hommes à tout faire de la Commune, ils contribuent largement au fonctionnement pratique de nombreux dicastères, dont particulièrement celui de l'épuration des eaux en s'occupant des deux stations d'épuration de la Commune : celle de Goumoëns-le-Jux et celle appartenant au SIEGEO. Nous les remercions pour la bonne organisation du service et leur sens de l'initiative personnelle, qualités qui sont appréciable dans ce genre d'activité.

Comme annoncé lors du rapport 2022, Monsieur Romanens a désiré profiter d'une retraite anticipée et il terminera son activité au 31 octobre 2024. Basé sur le cahier des charges élaboré en 2023 avec leur aide, la Municipalité a mis au concours au printemps 2024 un nouveau poste pour son service de voirie.

Préavis municipaux soumis au Conseil communal

Séance du Conseil communal du 14 mars 2023

Préavis n° 01/2023,

Relatif au remplacement de la conduite d'eau sous pression et réfection du revêtement bitumineux – chemin des Craux (DP 24) – ainsi qu'au remplacement de la conduite d'eau sous pression – chemin Pré de Cure (DP 16)

Dans le cadre d'un renouvellement échelonné des conduites d'eau potable de la Commune, la Municipalité souhaite procéder à la rénovation des deux tronçons sous le chemin Pré de Cure et sous le chemin des Craux. De plus, la construction du nouveau collège des Craux étant terminée, elle désire profiter des travaux projetés sur ce dernier et procéder à la réfection complète du revêtement bitumineux.

Le préavis présente la demande de crédit nécessaire pour mettre en œuvre ces travaux qui seront financés en majorité par les liquidités courantes disponible sur le compte 9102.8 "BCV" en déduction du compte 9280.3 "*Fonds recettes affectées pour l'eau*".

Le préavis n° 01/2023 est accepté avec 1 abstentions.

Préavis n° 02/2023,

Adoption du Plan d'Affectation "EMS Fondation Les Châteaux"

Actrice de qualité dans l'offre en soins médico-sociaux dans le Gros-de-Vaud, la Fondation Les Châteaux, institution reconnue d'utilité publique, gère actuellement trois établissements : un EMS à Echallens, un EMS à Goumoens-la-Ville et un Centre d'Accueil Temporaire (CAT) à Echallens.

En fonction de sa situation actuelle ainsi que de l'évolution de la population âgée, notamment l'augmentation des besoins pour la psychiatrie de l'âge avancé, la Fondation Les Châteaux a décidé d'étendre ces prochaines années son EMS de Goumoens-la-Ville sur la parcelle n° 64 dont elle est propriétaire.

Selon le plan partiel d'affectation du « Village » de Goumoens-la-Ville en vigueur, la partie de la parcelle n° 64 devant accueillir le futur bâtiment est affectée en tant que secteur d'extension du château, destiné à l'extension des installations médico-sociales. Néanmoins, ce plan d'affectation du Village impose que toute construction dans le secteur d'extension du château soit soumise préalablement à l'élaboration d'un plan d'affectation (PA) selon la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Le plan d'affectation et la réglementation qui l'accompagne, sujet du préavis, sont conçus pour donner le cadre légal expressément nécessaire à une mise à l'enquête du projet retenu tel que recommandé au maître de l'ouvrage par le jury au terme du concours d'architecture et de paysage.

Le projet adopté par le Conseil Communal est soumis ensuite pour approbation au Conseil d'Etat.

Le préavis municipal n° 02/2023 est accepté à l'unanimité.

Le "*Plan d'Affectation "EMS Fondation Les Châteaux"*" a été approuvé par la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport et est entré en vigueur le 11 juillet 2023.

Préavis n° 03/2023,

Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéo surveillance

Depuis la récente construction du complexe scolaire de Goumoens-la-Ville ainsi que de son parking souterrain, une recrudescence d'actes d'incivilité et de déprédations ont été constatés sur ce bâtiment et le domaine public.

Face à ces actes répétitifs, la Municipalité a sollicité le soutien de la gendarmerie qui a effectué à plusieurs reprises des contrôles qui n'ont pas permis d'identifier les auteurs des faits.

Dès lors, la Municipalité de Goumoëns considère l'installation d'un système de vidéo-surveillance comme l'ultime moyen de protéger, de manière dissuasive et efficace, le parking souterrain et ses abords.

L'installation d'un système de vidéo-surveillance sur le domaine public et le patrimoine affecté à la réalisation d'une tâche publique communale nécessite l'adoption d'un règlement communal, objet du présent préavis.

Le préavis municipal n° 03/2023 est accepté avec 22 oui, 4 avis contraires et 2 abstentions.

Séance du Conseil communal du 27 Juin 2023

Préavis n° 04/2023,

Relatif au rapport de gestion et aux comptes 2022

Avec des amortissements extraordinaires à hauteur de CHF 71'296.85, une provision pour péréquation de CHF 90'000.00 et des attributions pour les fonds de réserve pour les rénovations énergétique des bâtiments UAPE et Maison de Commune à Goumoens-la-Ville à hauteur de CHF 160'000.00, le résultat de l'exercice 2022 boucle avec un excédent inattendu de revenus de CHF 42'117.03 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 75'070.00.

Le préavis municipal no 04/2023 relatif au rapport de gestion et aux comptes 2022 est accepté à l'unanimité.

Séance du Conseil communal du 12 octobre 2023

Préavis n° 05/2023,

Relatif à l'arrêté d'imposition 2024,

Sans changement de taux par rapport à l'année en cours, celui-ci est accepté à l'unanimité, soit avec un taux de 75.5% pour

- Les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales
- L'impôt à la source
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Préavis n° 06/2023,

Relatif au remplacement de la conduite d'eau sous pression sise à la ruelle du Pré de la Caille (DP 70) à Goumoens-la-Ville

La conduite en question a déjà fait l'objet de trois réparations les : 13 septembre 2021, 28 juillet 2023 et 3 septembre 2023. Lors de l'avarie du 3 septembre, le constat a été sans appel, la conduite en fonte d'un diamètre de 125 mm et datant des années 1970 présente trop de points faibles.

La Municipalité demande l'approbation du Conseil communal pour l'autoriser à procéder au changement de ce tronçon de conduite allant du centre de la rue du Château au centre de la route d'Eclagnens, sur une distance d'environ 130 mètres et d'analyser la possibilité d'améliorer la qualité de l'éclairage public dans la ruelle en question, laquelle ne dispose que d'un seul candélabre.

Le préavis municipal no 06/2023 est accepté à l'unanimité.

Séance du Conseil communal du 8 décembre 2023

Préavis n° 07/2023,

Relatif au budget 2024,

Le budget de fonctionnement pour l'année 2024 présente un total de charges de CHF 5'614'650.15, un total des revenus de CHF 5'380'569.8, et donc un excédent de charges de CHF 234'080.35

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le budget présenté pour l'année 2024.

Comptes 2023

Boucllement 2023

Le budget pour l'année 2023 présenté au Conseil communal le 8 décembre 2022 prévoyait un excédent de charges de CHF 277'936.00. Le boucllement des comptes de l'exercice 2023 conclut avec un excédent de revenus inattendu de CHF 23'137.96 après attribution à des fonds de réserve à hauteur de CHF 140'000.00, ainsi qu'en maintenant une provision de CHF 150'000.00 pour la contribution au fonds de péréquation. En raison de l'exercice encore bénéficiaire, le fond COVID-19 constitué en 2019 reste en compte pour une utilisation éventuelle en compensation de diminution de rentrées fiscales en 2024.

Analyse des comptes

Vous trouverez en annexe (I) à ce rapport une impression des comptes administratifs et bilan 2023 en format standard officiel de la bourse qui ont fait l'objet du contrôle de l'organe de révision.

La Municipalité a choisi aussi de présenter, en annexe (II), une analyse des comptes 2023 dans un tableau qui présente les comptes sur trois années, ainsi que quatre colonnes supplémentaires. Elles présentent le calcul des variations entre les valeurs de budget et les valeurs des comptes définitifs de l'année 2023. Parmi ces quatre colonnes, deux présentent les variations de charges en chiffres verts dans la colonne « Réduction de charge », et chiffres rouges dans la colonne « Augmentation de charge ». Les deux colonnes suivantes présentent les variations de revenu en chiffres verts pour des « Gains de revenus » et des chiffres rouges pour les « Diminutions de revenus ».

Cette présentation personnalisée met aussi en évidence par des couleurs spécifiques certains types de comptes.

La couleur rose indique les charges ou produits considérés par la Municipalité comme "imposés", c'est à dire sur lesquels elle n'a pas ou peu d'influence. En effet, l'affiliation à des services ou associations intercommunales impose à la Commune de partager proportionnellement une partie des budgets des dites associations. Chaque association présente ses comptes à son conseil intercommunal pour validation. La Municipalité tient à disposition les rapports des différentes associations auxquelles elle est affiliée.

La couleur orange représente les amortissements obligatoires des investissements faits par la Commune. **La couleur vert clair** marque les intérêts bancaires des dettes contractées pour les investissements. **La couleur bleue**, enfin, représente les recettes des différents impôts prélevés par la Commune.

Finalement, ces comptes personnalisés laissent apparaître dans les colonnes variations des mises en évidence par un cadre de **couleur verte**. Ces comptes font l'objet de commentaires plus loin dans ce rapport.

Situation financière au 31 décembre 2023

Montants des emprunts

| Comptes | Echéances | Taux | Solde CHF 01.01.2023 | Solde CHF 31.12.2023 |
|-----------------------------------|------------|-------|-------------------------|-------------------------|
| 9220.0 | 14.02.2028 | 1.49% | 800'000.00 | 800'000.00 |
| Raiffeisen prêt | 15.09.2024 | 1.69% | 446'000.00 | 342'000.00 |
| hyp. Grande salle | 31.03.2028 | 1.79% | 0.00 | 1'100'000.00 |
| 9220.01 | 31.03.2033 | 2.12% | 0.00 | 2'632'500.00 |
| Raiffeisen prêt | | | | |
| Constr. collège, UAPE, abri PC | | | | |
| 9220.02 | 31.03.2028 | 1.79% | 0.00 | 321'750.00 |
| Raiffeisen, prêt | | | | |
| préavis 01/2022 | | | | |
| arrêts bus Lhand | | | | |
| 9220.2 | 01.10.2025 | 0.75% | 250'000.00 | 150'000.00 |
| BCV Travaux rou- | 01.10.2027 | 0.85% | 610'000.00 | 610'000.00 |
| tiers Goumoens- | | | | |
| la-Ville | | | | |
| 9220.5 | 17.06.2025 | 1.30% | 210'000.00 | 200'000.00 |
| Raiffeisen prêt hy- | | | | |
| pothécaire Pré de | | | | |
| Cure | | | | |
| 9220.6 | 28.10.2024 | 1.77% | 224'250.00 | 218'150.00 |
| Raiffeisen prêt | | | | |
| hyp. appart. | | | | |
| Eclagnens | | | | |
| 9220.7 | 15.02.2028 | 1.06% | 360'000.00 | 360'000.00 |
| Prêt PostFinance | | | | |
| achat parcelle | | | | |
| Technique Laser | | | | |
| 9221.5 | 31.03.2023 | 0.00% | 2'700'000.00 | 0.00 |
| CIP Retr. Pop. - | | | | |
| Constr. collège, | | | | |
| UAPE, abri PC | | | | |
| 9221.6 | 31.03.2023 | 0.00% | 1'100'000.00 | 0.00 |
| CIP Retr. Pop. | | | | |
| prêt. Grande salle | | | | |
| 9221.7 | 03.12.2037 | 0.00% | 168'750.00 | 157'500.00 |
| Prêt LADE | | | | |
| achat parcelle | | | | |
| Technique Laser | | | | |
| Total | | | 6'869'000.00 | 6'891'900.00 |

Cautionnement ASIRE au 31.12.2023 : 3'007'202.90
 Total emprunt/cautionnement au 31.12.2023 : 9'899'102.90
 Plafond endettement/cautionnement législature 2021/2026 : 13'044'000.00

Montants des liquidités

Etat au 31.12.2023

| | | | | |
|---|-----|------------|-----|---------------------|
| Caisse secrétariat | | | CHF | 2'948.75 |
| Total CCP Goumoëns | | | CHF | 693'491.47 |
| Raiffeisen Compte 9102.0 | CHF | 107'352.71 | | |
| Raiffeisen Compte 9102.1 | CHF | 133'160.10 | | |
| Raiffeisen Compte 9102.30 | CHF | 127'179.09 | | |
| Total Raiffeisen | | | CHF | 367'691.90 |
| BCV Compte 9102.8 | CHF | 851'896.95 | | |
| BCV Compte 9122.1 | | 192'677.55 | | |
| Total BCV | | | CHF | 1'044'574.50 |
| Total des liquidités au 31 décembre 2023 | | | CHF | 2'108'706.62 |
| | | | | |
| BCV placements Actions et assimilés Valeur du portefeuille au 31.12.2022 CHF 581'122.00 | CHF | 716'344.00 | | |

Nous précisons ici que les montants des titres déposés à la BCV sont inscrits dans le bilan à la valeur d'émission ou d'achat, alors que les montants annoncés par la BCV dans son relevé annuel pour ces mêmes titres sont calculés à la valeur du marché au 31.12.2023.

Commentaires des variations budgétaires notables

Tête de chapitres, par ordre administratif

Ci-dessous, les montants totalisés des huit chapitres des comptes de fonctionnement par ordre administratif, séparés au niveau des charges et des produits. Les variations relatives au budget sont en couleur rouge et verte.

| | Charges | | Charges | |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| | Comptes 2023 | Budget 2023 | Réduction | Augmentation |
| 1 Administration générale | 810'780.39 | 851'238.70 | 40'458.31 | |
| 2 Finances | 1'025'640.35 | 852'730.00 | | 172'910.35 |
| 3 Domaines et bâtiments | 929'846.35 | 730'362.30 | | 199'484.05 |
| 4 Travaux | 659'819.66 | 689'635.00 | 29'815.34 | 0 |
| 5 Instruction publ. et cultes | 739'402.90 | 815'360.00 | 75'957.10 | 0 |
| 6 Police | 192'519.90 | 197'453.00 | 4'933.10 | 0.00 |
| 7 Sécurité sociale | 861'108.08 | 1'038'040.00 | 176'931.92 | 0 |
| 8 Services industriels | 201'973.57 | 184'500.00 | | 17'473.57 |
| | 5'421'091.20 | 5'359'319.00 | 411'571.57 | 389'867.97 |

| | Revenus | | Revenus | |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| | Comptes 2023 | Budget 2023 | Gain | Diminution |
| 1 Administration générale | 260'799.80 | 267'680.00 | | 6'880.20 |
| 2 Finances | 4'187'913.08 | 3'891'018.00 | 296'895.08 | |
| 3 Domaines et bâtiments | 568'855.85 | 498'435.00 | 70'420.85 | |
| 4 Travaux | 200'390.21 | 218'650.00 | | 18'259.79 |
| 5 Instruction publ. et cultes | 19'215.00 | 17'000.00 | 2'215.00 | |
| 6 Police | 5'021.65 | 4'100.00 | 921.65 | |
| 7 Sécurité sociale | 60.00 | 0 | 60.00 | |
| 8 Services industriels | 201'973.57 | 184'500.00 | 17'473.57 | |
| | 5'444'229.16 | 5'081'383.00 | 317'565.30 | 38'194.94 |

Différence budgétaire nette des têtes de chapitres

1 Administration générale : CHF 33'578.11

Les réductions de charges se trouvent au niveau de dépenses moindres que prévues ou reportées, particulièrement dans les comptes 11.318.x. Les diminutions de recettes se trouvent au niveau dossiers de la police des constructions.

2 Finances : CHF 123'984.73

L'amélioration de ce chapitre par rapport au budget se trouve principalement dans les entrées imprévues

d'impôt sur les personnes morales et un décompte de péréquation horizontal en faveur de la Commune.

3 Domaines et bâtiments : CHF -129'063.20

En enlevant les attributions aux fonds de réserve pour les travaux dans les maisons de commune d'Eclagnens, de Goumoens-le-Jux et de l'UAPE pour un total de CHF 140'000.00, le chapitre termine en réalité avec une diminution de charge CHF 10'936.80 par rapport au budget.

4 Travaux : CHF 11'555.55

La tête de chapitre 46 "Réseaux d'égouts et épuration" présente une diminution de charges de CHF 25'616.94 auquel il faut retrancher les résultats des autres chapitre 43, 44, et 45.

5 Instruction publique et culte : CHF 78'172.10

Réduction des charges prévues, essentiellement dans les chiffres de l'ASIRE.

6 Police : CHF 5'854.75

La différence se trouve dans les diminutions de charges de l'ORPC, du SDIS et du décompte de la réforme policière.

7 Sécurité sociale : CHF 176'991.922

Les comptes définitifs 2023 de participation à la cohésion sociale inférieurs de 10.33% et les prévisions très pessimistes mais non concrétisées de l'EFAJE amènent à cette différence de près de 17.0% avec les charges du budget de la sécurité sociale.

Total des différences CHF 301'073.96

Ce total des différences de CHF 301'073.96 représente bien l'écart absolu entre les CHF - 277'936.00 du déficit budgétaire et le résultat positif de CHF 23'137.96 des comptes définitifs de 2023.

Comptes de fonctionnement

1 Administration générale

101.300.0 Conseil Communal : Jetons de présence + frais et indemnités

Le montant au budget 2023 était basé sur les résultats 2021, année de transition entre deux législatures. Il était manifestement surévalué en relation avec les comptes définitifs des années 2022 et 2023. Cela représente une différence de l'ordre de 160 à 180 heures de commissions en moins par rapport à 2021.

11.301.0 Traitement du personnel administratif

La secrétaire Municipale intérimaire est restée au mois de janvier pour le passage de témoin avec Sylvie Grognuz, nouvelle secrétaire communale. De même, Madame May-Rose Recouso a instruit sa remplaçante durant le mois de juillet et quelques heures en plus sur la fin de l'année.

11.431.3 Police des constructions

Le nombre de dossiers de nouvelles constructions était moins élevé qu'attendu.

11.435.0 Refacturation à des tiers

On trouve dans ce compte une partie des subventions cantonales pour la modification du plan d'affectation.

21 Impôts

21.400 Impôts sur les personnes physiques

La somme des impôts reçus est d'environ 2.6% en dessous des chiffres du budget et 4.2 % en dessous des revenus de 2022.

Au vu du résultat positif du chapitre 21 "Impôts" et globalement des comptes de l'année 2022, la Municipalité a choisi de garder en réserve la provision COVID de CHF 80'000.00 constituée en 2019.

21.401.1 Impôt sur les personnes morales, bénéfice net et 21.401.4, Compensation financière RFFA

Une entrée non planifiable de l'impôt sur les personnes morales influence en notre faveur la ristourne RFFA.

22 Service financier

22.352.0, 22.352.2, 22.452.0 : Péréquation

Cette année, en rapport aux chiffres cantonaux annoncés pour le budget 2023, la charge pour le fonds d'alimentation (*compte 22.352.0*) est plus haute de CHF 24'704.00 mais le retour de péréquation en revenu (*compte 22.452.0*) est supérieur de CHF 84'562.00. Ces deux adaptations amènent une correction en faveur de la Commune de CHF 59'858.00. Les variations irrégulières de plus ou moins CHF 100'000.00 entre les chiffres

provisoires et les décomptes définitifs font que la provision spéciale de CHF 150'000.00 est maintenue et portée au compte 22.352.2.

35 Bâtiments communaux

350 Maison de commune Goumoens-la-Ville

350.380.0 Attribution fonds de réserve

Le montant attribué ici est en fait une erreur d'imputation comptable constatée après la révision des comptes. Ce fonds de réserve est en réalité constitué pour un prochain changement des fenêtres de la maison de commune de Goumoëns-le-Jux, bâtiment classé en note 2 par le Recensement architectural et associée à une ou plusieurs mesures de protection. Les objets soumis à une mesure de protection sont de compétence cantonale et leur sauvegarde doit impérativement être prise en compte dans la planification communale.

351 UAPE - Ancien collège

351.380.0 : Attribution fonds de réserve

En 2020, lors des transformations du bâtiment pour la création de l'UAPE, il avait été choisi de reporter les travaux d'isolation périphérique de deux ou trois ans pour garder la maîtrise du plafond d'endettement. La Municipalité a choisi cette année en fonction de ses moyens, d'affecter physiquement CHF 60'000.00 supplémentaires au CHF 180'000.00 déjà attribués physiquement en 2021 et 2022 pour ces travaux futurs.

352 Grande salle

352.314.0 : Entretien du bâtiment et salles

Pour des raisons de sécurité, la Municipalité a décidé d'installer un escalier à la sortie de la porte du fond de la grande salle pour un montant de CHF 18'093.60.

352.315.0 : Entretien du mobilier

Sur demande des enseignants de sports, la Municipalité a commandé des engins de salle de gymnastique en remplacement ou en nouvelle acquisition chez Alder + Eisenhut pour un montant de CHF 4'938.40.

359 Salle polyvalente - parking - abri PC - collège ASIRE

359.322.0 : Intérêts de la dette

Le taux d'intérêt négocié au premier trimestre 2023 à 2.12 % sur l'emprunt de CHF 2'700'000.00 n'était pas connu lors de l'établissement du budget.

43 Routes

43.315.0 : Entretien des machines de voirie

La Municipalité a fait l'acquisition d'une génératrice multi-usage pour répondre aux besoins de la Commune en cas de pénurie d'électricité, pour l'alimentation du PRU ou l'enclenchement des pompes de relevage pour

des opérations de vidanges des fosses d'eaux usées d'Eclagnens et de Goumoens-la-Ville.

462 Réseau d'égouts

462.318.3 : ASET - Honoraires et prestations de service

Les sommes prévues par l'association dans la continuation de son projet n'ont pas été dépensées en 2023. Le montant a été restitué aux communes membres, respectivement déduit des acomptes 2024.

5 Instruction publique et cultes

50 Administration des écoles

50.352.0, 50.366.0 Participation ASIRE et transport élèves

Le montant par habitant pour 2023 proposé par l'ASIRE dans son message du 22 septembre 2022 était de CHF 653.09 incluant une part de CHF 111.23 pour les transports d'élèves. Les comptes 2023 de l'ASIRE bouclent avec une charge de CHF 17'381'253.15 à répartir sur 29'533 habitants, soit CHF 588.54 par habitant dont CHF 95.05 pour les transports. La Commune comptait au 1^{er} janvier 2023 1175 habitants. C'est ce chiffre qui est pris en compte par l'ASIRE pour le calcul de la quote-part communale.

72 Prévoyance sociale

72.352.0 : Participation EFAJE (**E**ntraide **F**amiliale et **A**ccueil de **J**our des **E**nfants du **G**ros de **V**aud et **E**nviron)

Le coût à l'habitant reste à CHF 8.50 pour l'année 2023, soit inchangé depuis 2019.

Les tarifs de refacturation des taux horaires d'accueil sont dépendants de l'ensemble des charges de toutes les structures gérées par l'EFAJE. Les rapports très complets qui détaillent ces chiffres sont à disposition en format papier au Greffe municipal pour les conseillers intéressés ou sur demande en format PDF.

Accueil familial de jour : malgré l'augmentation de CHF 1.05 du tarif horaire par rapport au budget, la consommation réelle d'heures d'accueil est plus basse que prévue de 7'695 heures soit une diminution sur le budget de CHF 13'152.40.

Accueil collectif préscolaire : Diminution du tarif horaire de CHF 0.86 par rapport au budget. Par contre, la consommation d'heures a presque doublé en passant d'une prévision de 8'569 heures pour un chiffre réel de 15'596 heures. Au total, la variation en supplément se monte à CHF 26'228.88.

Accueil parascolaire : le coût de l'heure passe de CHF 8.206 (budget) à CHF 5.56 au final. La réalité des heures consommées par rapport la l'estimation du budget est plus basse de 7'210 h pour une diminution de charge pour l'accueil parascolaire de CHF 127'718.16.

L'addition aux arrondis prêts de ces différences amène à la diminution de charges globale de CHF 114'720.62 des comptes 2023.

Ci-dessous, un extrait des informations disponibles dans les rapports 2023 de l'EFAJE.

| | | | | |
|--|--------------------|---|--|--|
| Nombre d'enfants accueillis à fin 2023 | 83 | | | |
| Le détail des factures finales EFAJE se décompose comme suit : | Tarifs Budget 2023 | Habitants et Nbre heures supposés pour 2023 | Coûts à l'habitant et tarifs définitifs 2023 | Habitants et Nbre heures 2023 Cpte définitif |
| Administration générale : | 8.50 CHF/hab | 1'166 hab | 8.50 CHF/hab | 1'166 hab |
| Accueil familial de jour : | 3.899 CHF/h | 23'723 h | 4.95 CHF/h | 16'028 h |
| Accueil préscolaire : | 5.639 CHF/h | 8'569 h | 4.78 CHF/h | 15'596 h |
| Accueil parascolaire : | 8.206 CHF/h | 33'124 h | 5.56 CHF/h | 25'914 h |
| Total CHF | | 422'600.00 | | 307'879.38 |

81 Service des eaux

81.381.0 : Attribution aux réserves

Par principe, le résultat de ce chapitre doit être équilibré. Dans le cas présent, les taxes d'introduction liées aux nouvelles constructions telles que prévues au budget ne se sont pas concrétisées. L'excédent de dépense est compensé par un montant de CHF 45'843.87 prélevé dans le fonds de réserve approprié.

Conclusions

La Municipalité ne désire pas s'étendre plus en avant sur les variations constatées dans les autres comptes, mais répondra volontiers aux questions éventuelles que le Conseil communal pourrait lui poser lors de la séance de présentation du présent préavis.

Commune de Goumoëns

Préavis municipal n° 02/2024 relatif aux comptes 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales :

- de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (état au 01.07.2013), art. 93c, qui stipule que « *le rapport de la Municipalité sur la gestion, ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, sont remis au Conseil Général ou Communal au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen d'une commission* »;
- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale et de droits politiques dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19, art. 2 à 5;
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 (état au 01.07.2006) sur la comptabilité des Communes;
- du règlement du Conseil communal de Goumoëns du 29 septembre 2011, art. 94 et suivants;

Nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation les comptes de la Bourse communale, arrêtés au 31 décembre 2023, accompagnés d'un rapport. La Municipalité est à disposition de la Commission de gestion et du Conseil Communal pour fournir tous renseignements complémentaires.

Les comptes communaux 2023 ont été révisés et approuvés par le cabinet de révision DFG Fiduciaire SA à Echallens le 24 mai 2024.

Conclusions

Le rapport de gestion, ainsi délibéré, a été adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 3 juin 2023.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Goumoëns vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Goumoëns :

- Vu le préavis municipal n° 02/2024 et ses annexes;
- Entendu le rapport de la Commission de gestion;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

D'accepter les comptes 2023 tels que présentés avec un excédent de produits de CHF 23'137.96.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Philippe Jamain



La Secrétaire :



Sylvie Grognez